

Communiqué Confidentiellement

N° 7

à M. *H. Béranger*

R A P P O R T
FAIT A LA COMMISSION DE L'ARMÉE
Sur
LES FORMATIONS NOUVELLES
Par
M. de SELVES.

-:-*:-:-

(Adopté par la Commission de l'Armée le 2 Juillet 1915)

Messieurs,

Le 30 mars et 19 mai derniers, nous avons l'honneur de vous exposer les vues de votre Sous-Commission en ce qui concerne la question des formations nouvelles et de vous dire les phases diverses par lesquelles était passée cette question;

Nous concluons toujours à ce que des formations divisionnaires fussent réalisées à concurrence d'un effectif de 400 à 500 mille hommes.

Les vues de votre Sous-Commission ne se sont pas modifiées. Tout au contraire, les événements qui se sont réalisés, lui ont de plus fort démontré combien il eût été désirable, de pouvoir constituer ces divisions aussi bien en vue d'une offensive victorieuse que pour parer aux éventualités d'un choc contre lequel il serait imprudent de ne pas se prémunir.

Les différents rapports qui vous ont été présentés par vos Sous-Commissions, et qui vous ont montré l'état de notre armement, ont-ils ébranlé en vous la conviction que ces formations pouvaient être réalisées immédiatement et intégralement.?

La question se pose hélas ! à nos esprits.

Nous vous disions en nos précédents rapports, que ces divisions devraient à notre sens être groupés par deux ou trois points du territoire, mais qu'en tous cas le camp retranché de Paris était particulièrement indiqué pour en recevoir une forte portion, tant au point de vue de leur instruction qu'au point de vue de sa défense propre et de son rôle éventuel.

C'est ce dernier aspect de la question qui est la raison du présent rapport.

Il nous paraît, en effet, qu'il convient de demander au Gouvernement de réunir dans ce camp retranché de Paris et de toute urgence 10 Divisions nouvelles.

En agissant ainsi, il poursuivra en partie la réalisation du plan que vous avez tracé et il dotera ce camp d'une force militaire qui nous semble plus indispensable que jamais.

Quelque confiant que l'on soit dans le succès de nos armes, il est toujours sage de prévoir des fléchissements partiels et momentanés.

Le camp retranché de Paris doit être en mesure d'être défendu, de constituer aussi un point d'appui.

Il ne peut jouer ce rôle avec les effectifs dont il dispose.

La faible garnison territoriale, son approvisionnement en munitions sont tout à fait insuffisants et en disproportion avec ce que l'opinion s' imagine.

Il est, dès lors, nécessaire de prélever sur les dépôts le nombre d'hommes mobilisables de l'infanterie, l'artillerie, la cavalerie, le génie et les services permettant de former une dizaine de divisions.

Organisées sans le fusil à répétition réglementaire ni le canon à tir rapide, elles constitueraient néanmoins une force de réelle valeur;

En conséquence, nous avons l'honneur de vous présenter le projet de délibération suivant :

LA COMMISSION DE L'ARMEE,

considérant que la garnison du camp retranché de Paris et son approvisionnement en munitions sont tout à fait insuffisants, demande avec instance au Gouvernement de faire cesser cet état de choses;

réclame la constitution, sans délai, dans le camp retranché, de 10 divisions d'infanterie composées d'hommes prélevés sur les effectifs des dépôts.

La commission décide, en outre, que le présent rapport sera communiqué à M. le Président du Conseil, à M. le Ministre de la Guerre et porté à la connaissance de M. le Président de la République.